



Le 18 octobre 2011

Une nouvelle approche du Risque Inondation

La première étape de la mise en oeuvre de la directive européenne du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, a lieu cet automne. Il s'agit de l'élaboration de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation du Bassin Rhône Méditerranée.

La directive inondation met l'accent sur la réduction des conséquences négatives des inondations. Elle vient compléter les dispositifs actuels de prévention des inondations (Information préventive, Plan de Prévention des Risques inondation, Programme d'Action de Prévention des Inondations) et non les remplacer. Cette analyse porte sur un risque d'inondation allant au delà des crues historiques selon une approche très large du territoire.

Les impacts potentiels ont été calculés vis à vis :

- de la santé humaine : population en zone potentiellement inondable, emprise des habitations de plain-pied, nombre d'établissements hospitaliers, nombre de captages d'eau potable, nombre d'installations potentiellement dangereuses,
- des activités économiques : emprise des bâtiments d'activité, linéaires de réseaux de transports, nombre d'emplois en zone potentiellement inondable,
- de l'environnement : zones Natura 2000, ZNIEFF, stations d'épuration, nombre d'établissements présentant des risques majeurs,
- du patrimoine : bâtiments remarquables de type châteaux, églises, musées, bâtiments religieux...

Le projet d'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) a été réalisé pour la région Franche Comté dans les 3 grands bassins versants :

- du Doubs
- de la Saône
- du Haut Rhône (Ain, Valouse, Bienne et leurs affluents)

Le document est disponible sur le site :

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/>

Une réunion d'information s'est tenue vendredi 14 octobre à Besançon pour le bassin versant du Doubs, deux autres réunions sont prévues à Beaune le 26 octobre pour le bassin versant de la Saône et le 10 novembre à Bégnyer-Cordon (01) pour le bassin versant Haut Rhône.

Une consultation des parties prenantes a été lancée début octobre afin d'enrichir le diagnostic établi par les services de l'Etat. Cette consultation se terminera à la mi novembre.

Les contributions sont attendues :

- à la DREAL de Bassin, DREAL Rhône-Alpes, Délégation de Bassin Rhône Méditerranée, Service Prévention des Risques, 69509 LYON CEDEX 03
- avec copie à la DREAL Franche-Comté, Service Prévention des Risques TEMIS, 17 E rue Alain Savary, BP 1269, 25005 BESANCON CEDEX,
- ou par courriel à l'adresse suivante :

directive.inondation.rhomed@developpement-durable.gouv.fr

L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation du Bassin Rhône Méditerranée doit être approuvée pour le 22 décembre prochain.

Cette évaluation préliminaire des risques inondation servira ensuite, dans une seconde étape, à la sélection de territoires à risques importants d'inondation. Sur ces zones, les cartographies se feront plus précises, et les pouvoirs publics y prioriseront, à l'avenir, leurs actions de réduction du risque inondation.

Contact :

DREAL Franche-Comté

17E, rue Alain Savary – 25005 BESANCON CEDEX

tél : 03.81.21.67.00 – Fax : 03.81.21.69.99

Communication : Patricia DROZ – tél : 03 81 21 67 18

mél : patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr